

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CYNTHIA BERGERON	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 24 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : Le numéro a été ajouté	24(1)(b)(i)	30 avr. 2020	24 févr. 2020
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : L'information a été ajoutée	24(1)(b)(ii)	30 avr. 2020	24 févr. 2020

Commentaires généraux

Le ratio est respecté lors de ma visite. Le parc sera vérifié au printemps car il y a de la neige. Ne pas oublier de faire la vérification de l'annexe C et casier judiciaire avant la date d'expiration.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2020

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2020

Date